

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L' Abeille.

8me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur.”

8me Année

VOL. VIII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 31 MAI 1860.

No. 32.

L'ancien Règlement

du

PETIT-SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Il est d'usage de louer le bon vieux temps et de jeter la pierre au siècle où l'on vit. Est-ce à tort ou à raison ? *grammatici certant*. Toutefois, après avoir lu, avec moi, quelques articles d'un ancien règlement de notre Petit Séminaire, vous conviendrez, amis lecteurs, que nos devanciers auraient eu plus de raison que nous de prétendre à la canonisation : leurs exercices religieux étaient très-nombreux ; leur genre de vie, austère. J'ai cru qu'un petit retour dans ce pays de nos pères en la science, serait utile et agréable à la fois à bon nombre d'entre nous. Cette courte excursion ne nous empêchera pas de gloser un peu le long de la route et de nous communiquer les uns aux autres nos impressions de voyage.

Art. I. Ce Séminaire a été institué pour honorer l'enfance de Jésus, retirer les enfants de la corruption du siècle et les conserver dans l'innocence.— La première partie de cet article apprendra à nos jeunes lecteurs qui ne le sauraient pas encore, pourquoi sur notre bannière se trouve représenté l'Enfant-Jésus : nous lui avons été consacrés dès l'établissement de la maison où nous avons le bonheur d'étudier aujourd'hui.

Art. IV. Dès leur entrée, les élèves feront une confession générale de toute leur vie ; ils en feront une annuelle vers la fête de Saint Joseph, et se confesseront ordinairement tous les samedis et veilles des jours de communion à leur confesseur ordinaire, ou à quelqu'autre avec la permission du directeur. Les jours qu'ils auront été à confesse, le soir, ils s'abstiendront de jouer le reste du jour, et s'entretiendront de bons discours dans la récréation.—

Je prendrai la liberté de conseiller à ceux qui auraient une trop grande dévotion pour le *Saint Quinze*, de bien méditer ce qu'ils viennent d'entendre : un peu moins de tendresse pour le culte de ce saint les mettrait plus à l'aise : un culte superstitieux a toujours eu pour effet de rétrécir les idées.

Art. VIII. Ils réciteront tous les jours, en particulier, l'office de la Conception, et ceux qui ne savent suffisamment lire diront un second chapelet au lieu du dit office.—

Nos confrères congréganistes trouveront ici un sujet d'édification : aux pieds de Marie, ils se rappelleront les hommages si fréquents qui lui furent rendus par ses pieux serviteurs et regretteront de ne pas redoubler les leurs : qu'ils s'efforcent au moins d'égaliser leur ferveur.

Il y a quelques années, il existait une pieuse coutume qui nous rapprochait un peu de la ferveur primitive de nos dévots à l'Immaculée Conception. A Maizerets, alors la Canardière, dans les grands congés, on voyait quelques groupes se former pour réciter le petit office de la Ste. Vierge. Dérober vingt minutes à la récréation qui dure, ces jours là, plus de douze heures, c'est bien peu, et cependant, je suis sûr que ce petit sacrifice était agréable au cœur de notre Mère. Jeudi dernier, j'ai ouï dire, avec bonheur, que cette coutume reprenait. Elle ne peut avoir que les plus heureux fruits.

Art. XV. Ils auront tous quelque métier pour s'occuper hors le temps de leurs exercices et tascheront que leurs travaux soient utiles au Séminaire ou aux Églises. Pour ce sujet, ils les feront avec obéissance, et ne pourront s'engager à aucun travail pour ceux du dehors, sans en avoir eu la permission auparavant.—

Je ne sais qui m'empêche d'évoquer ici l'ombre de quelques uns de ces vigoureux écoliers accoutumés à manier à la fois la plume de l'écrivain et le ciseau du sculpteur, à feuilleter des livres et à bêcher la terre, à sortir de la classe de philosophie pour entrer dans l'atelier du menuisier. Je l'introduirais d'abord au bureau de l'*Abeille*, et à la vue de ces cases désertées ou occupées toujours par les mêmes élèves, elle s'écrierait avec douleur : *O tempora ! O mores !* Je la prierais ensuite de se rendre à la cour des grands, au petit printemps ; et en apercevant ces bras inactifs, pendant que le jeu de pelote est couvert de neige, en regardant ces gros gaillards s'amuser à faire des rigoles pour l'eau qui s'écoule, au lieu de

prendre la pelle du *déblayeur*, elle dirait encore : qu'est devenue notre antique vaillance ? *O tempora ! O mores !* Ce n'est pas tout ; je la conduirais à la petite étude, à un exercice de la bande : et quand elle aurait versé des larmes amères sur ces beaux instruments qui dorment dans la poussière, faute d'énergie suffisante pour les éveiller, elle jetterait sur nous un regard de dédain et nous dirait avec un légitime orgueil : vous êtes dégénérés : vos devanciers firent mieux.

Pour consoler cette ombre affligée, je me hâterais de lui montrer notre espérance. C'est avec bonheur qu'elle entendrait les murs de la Petite Salle résonner du son des instruments indignement abandonnés par les aînés de la famille. C'est avec un sentiment de joie inexprimable qu'elle assisterait aux exercices militaires des *Petits* qui tous respirent l'ardeur guerrière du soldat d'autrefois. Contente encore de leur incessante activité, de leur dessein de travailler à l'*Abeille*, dès l'instant qu'ils en auront la permission, elle retournerait à la tombe et dirait : “ Tout n'est pas perdu : nous serons peut-être surpassés par la petite génération qui s'avance. ” Et du sein de la terre je l'entends encore murmurer, à la gloire des élèves de la Petite Salle, ce vers de Virgile :

Ingentes animos angusto in pectore versant !

Art. XX. Ils auront tous leurs chambres particulières meublées d'une boîte qui ne se fermera pas à clef, pailleasse, coussin, une ou deux couvertes, etc. Ils les tiendront toujours bien propres et bien rangées ; on les balayra tous les jours, et feront tous les matins leurs lits, dezz qu'ils seront habillez.—

Un bruit circulait parmi nous, il y a quelques jours : il paraissait que MM. les philosophes vont être l'objet d'une attention toute spéciale : ils menacent de devenir presque aussi gros seigneurs que MM. les élèves du Pensionnat : saluez-les séparée &c., &c. Nous leur souhaitons de tout cœur de voir bientôt la réalisation de ces beaux projets. Mais quand, tôt ou tard, ils seront parvenus à l'apogée de leur fortune, qu'ils se rappellent le bon vieux temps : ils seront tout sur-

pris de partager les honneurs de la chambre particulière, si toutefois on la leur accorde, avec nos septièmes du siècle dernier. Hâtons-nous d'ajouter, pour calmer l'envie de nos petits amis qu'ils sont aujourd'hui beaucoup trop nombreux, pour prétendre vivre seul à seul entre quatre murs.

Art. XXV. Ils seront civils et respectueux envers tout le monde, spécialement à l'égard des ecclésiastiques et religieux, mais plus particulièrement envers leur supérieur, leur maître, et tous ceux qui ont quelque autorité sur eux, qu'ils se donneront bien de garde de contrister en quoy que ce soit, ce qui ne leur est expédient. Ils les préviendront toujours lorsqu'ils les croiront fâchez contre eux, et tascheront de leur donner toute sorte de satisfaction, qui est l'unique reconnaissance qu'ils peuvent faire et qu'on attend d'eux.—

Ici les réflexions abondent : je les laisse à faire à chacun. Je me contenterai de raconter, à propos de cette prévenance demandée aux écoliers à l'égard des personnes du clergé, un petit trait de la vie de Mgr. l'Archevêque. Il était encore tout jeune élève d'une basse classe et déjà il se distinguait par cette politesse qui ne l'a jamais abandonné : un jour, il vit sortir d'une librairie, un respectable curé, portant sous son bras un paquet assez considérable de livres ; il s'avance vers lui et sollicite, avec instances, la faveur de se charger du paquet. Le bon curé sourit et ne peut refuser ce qui lui est demandé de si bonne grâce.

Il serait trop long de reproduire d'autres articles de ce règlement qui en contient 34, " en l'honneur des trente quatre années que Jésus a vécu sur la terre. " Les plus pures intentions les animent tous. Ce qui est spécialement recommandé aux élèves c'est de travailler à " se rendre semblables à l'enfant Jésus qu'ils doivent toujours avoir devant les yeux, comme le divin original dont ils doivent être des copies vivantes, ce qui les obligera de travailler à l'acquisition de toutes les vertus chrétiennes, savoir l'humilité, l'obéissance, la pureté, la douceur, la modestie, la simplicité, la chasteté, la charité et un ardent amour envers Jésus et sa Sainte Mère. " G. H. I.

L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 31 MAI 1860.

Vous le savez tous, chers confrères, le mois qui vient de s'écouler est consacré d'une manière spéciale au culte de Marie, et en choisissant ce mois de préférence,

ne semble-t-il pas que l'église ait voulu que la voix de la nature s'unisse à celle des fidèles pour former un concert parfait à la louange de la Vierge Immaculée ? Nous savons, que la création tout entière est appelée à raconter la gloire du ciel et l'on pourrait dire que les premiers parfums des fleurs qui viennent d'éclorre seraient un encens offert à Marie, le ramassage des oiseaux un chant en son honneur, le ruisseau même par son murmure louerait à sa manière. Quelle belle offrande que le premier tribut d'hommage à la Reine des Cieux !

Ce sont pour tous les cœurs catholiques des jours de bonheur que ceux où le monde entier est pour ainsi dire aux pieds de Marie, où dans les temples s'élèvent ses autels, où dans les maisons on orne ses statues de fleurs, mais pour nous écoliers, ce sont surtout des jours de joie car :

Marie est notre Mère,
Nous sommes ses enfants :

elle est la protectrice de nos jeunes années ; et le fils est toujours heureux de voir louer et honorer la mère qu'il aime.

Comme nous aimions ces réunions de chaque soir, où assemblés dans notre petite chapelle, nous présentions à la Vierge nos actions journalières, et qu'il était doux de penser qu'au même instant, dans toutes les Eglises, les fidèles mélaient leurs prières aux nôtres ! Car assurément celle qui ne se refuse jamais à la prière d'un seul qui demande avec ferveur, n'est pas sourde à la voix de tous ses enfants réunis.

Ces jours sont maintenant passés, et lorsqu'ils reviendront, plusieurs d'entre nous ne seront peut-être plus sous le toit que nous avons appris à aimer, mais dans quelque état ou condition que nous nous trouvions, nous n'oublierons pas la paix et la tranquillité qui remplissaient alors notre âme et nous nous rappellerons longtemps les résolutions que nous avons formées aux pieds de Marie.

L'HON. JUGE CHABOT.

Le barreau de Québec, qui tout récemment s'est vu enlever deux membres distingués, MM. Angers et Primrose, déplore aujourd'hui la perte d'un de ses magistrats les plus intègres et les plus éclairés : l'hon. Juge Chabot est mort à Québec, dans la nuit du 30 au 31, à l'âge de 53 ans, après une maladie de six mois.

Tout à tour député à l'Assemblée Législative par le comté de Bellechasse et par la ville de Québec, il occupa, à trois reprises différentes, l'important ministère des travaux publics. C'est à lui que notre fleuve doit une partie des quais construits jusqu'à Rimouski. Les citoyens de la ville n'oublieront pas que, par ses soins, la terrasse

Durham est devenue le plus bel endroit de promenade que nous ayons.

Nommé juge de la Cour Supérieure, il s'est toujours acquitté de ses fonctions avec une droiture de raison, qui lui a valu l'estime de tous les membres du barreau ; ils lui reconnaissent surtout une très-grande facilité à débrouiller les affaires compliquées.

Nos lecteurs se rappelleront qu'il a été le premier président de la Société St. Vincent de Paul : il mérite d'être mis à la tête de ceux qui ont continué en Canada l'œuvre si admirable d'Ozanam.

Les six mois de sa maladie ont été employés à se préparer au passage de l'éternité. Très-souvent, et presque toutes les semaines, il recevait l'eucharistie avec une ferveur qui édifiait grandement sa famille et le nombreux cercle de ses amis.

L'Hon. Juge Chabot était oncle de M. T. E. Hamel, Prêtre du Séminaire, et d'un de nos confrères.

M. Dufriche Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, vient de mourir à l'âge de quatre-vingts ans environ. On sait que c'est lui qui a établi l'Archiconfrérie pour la conversion des pécheurs, œuvre magnifique qui s'est répandue dans tout l'univers et y opère des fruits merveilleux de grâce et de sainteté.

Les funérailles du vénérable défunt ont eu lieu le 30 avril dans l'église de N. D. des Victoires.

En France, il est défendu d'inhumer dans les églises ; mais, en vertu d'un décret spécial, M. Desgenettes a pu être enterré dans son église, auprès de cet autel de l'Archiconfrérie que sa piété et son zèle ont rendu si célèbre, et de vant lequel aujourd'hui viennent prier à toute heure les pèlerins du monde entier.

P R E M I E R S.

RHÉTORIQUE.

N. Bégin, *en thème grec.*

SECONDE.

L. Gauthier, *en vers.*

TROISIÈME.

Jos. Bédard, *en géographie.*

J. Larue, *en thème grec.*

QUATRIÈME.

L. Langis, *en thème grec.*

CINQUIÈME.

A. Papineau, *en thème latin.*

SEPTIÈME. ●

A. Decelles, *en leçons.*

R. Saucier, et Latulipe *en arithmétique.*

HUITIÈME.

Sexton, Bolduc, P. Falardeau, et O. Giroux, *en arithmétique.*

REVUE PARLEMENTAIRE.

Son Excellence le Gouverneur Général se rendait samedi dernier au Parlement pour proroger les deux Chambres et donner son assentiment aux travaux législatifs accomplis pendant la session. Un grand nombre de membres étaient absents ; la plupart même avaient déjà quitté la ville sans attendre le congé vice-royal.

Pendant les derniers jours de la session, la Chambre-Basse a parfois offert le spectacle de discussions assez sérieuses et prolongées. Telles ont été celles qui ont accompagné les résolutions de M. Wallbridge, relatives à la représentation d'après la population, et celle de M. Brown, qui demanda à la Chambre de retrancher des estimés supplémentaires les 2,000, accordés à M. Benjamin, pour surveillance des impressions publiques pendant l'année 1859. La Chambre, après des débats assez prolongés, s'est prononcée en faveur de M. Benjamin. Pour les résolutions de M. Wallbridge, elles n'ont eu que les honneurs de la discussion.

La moisson législative n'a pas été cette année aussi démocratique que celle des années précédentes ; cette session n'a pas été employée à ces mesures vitales qui sont l'aliment des véritables débats parlementaires ; mais elle offre plusieurs décisions d'une haute importance. C'est ainsi que les résolutions constitutionnelles du H. et du B. Canada, dont la presse Canadienne alimentait ses colonnes depuis longtemps ont été examinées et leur malheureux sort imposera sans doute silence à tous ces novateurs qui cherchent sans cesse à mettre en émoi tout le fanatisme et les instincts haineux des populations. 166 bills environ ont reçu la sanction vice-royale. Quelques unes des lois nouvelles sont en force dès ce jour.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

L'Europe traverse en ce moment une des situations les plus tendues contre lesquelles elle ait eu à lutter depuis le commencement de ce siècle. De quelque côté qu'on tourne le regard, on n'aperçoit partout que complications nées ou sur le point de paraître.

En Orient : un grand empire, jadis l'inquiétude et l'effroi des civilisations Occidentales, que les efforts combinés de la France et de l'Angleterre ne peuvent pas parvenir à maintenir debout ; en Espagne, la situation militaire, heureuse ou malheureuse, toujours prête à remettre tout en question, et presque acceptée par les mœurs publiques ; en Italie, un petit royaume qui veut devenir un grand Etat,

la papauté menacée dans son indépendance, la Sicile convoitée, et le Carbonarisme, cette plaie des mauvais jours, élevé, dans la question de l'agitation piémontaise, presque à la hauteur d'une institution ; en Angleterre, l'Irlande demandant que, lui appliquant les principes proclamés par la reine et les ministres comme les bases du droit moderne dans la question des Romagnes, on consulte les Irlandais, par la voie du suffrage universel, sur le point de savoir s'ils veulent ou non rester unis à l'Angleterre, et le christianisme toujours menaçant ; en Allemagne, l'Autriche et la Prusse s'efforçant de tailler deux royaumes héréditaires et rivaux de l'empire électif d'autrefois, les petits Etats voulant garder leur autonomie, les nationalités annexées partagées revendiquant la leur, l'équilibre des deux puissances allemandes modifiées par les derniers événements de l'Italie, la lutte catholique-protestante toujours ardente comme au temps de Luther ; en Russie, l'abolition du servage, s'appêtant à transformer la société, et la question d'Orient, malgré les désastres éprouvés, plus vivace que jamais ; en France, outre le retentissement nécessaire qu'y a toute complication voisine, les intérêts matériels tendant chaque jour un peu plus à absorber tout.

Dans cette énumération rapide, nous avons négligé les points secondaires, voulant seulement marquer les sommets ! A côté de ces grandes questions, sont : le petit royaume de Grèce, désireux de redevenir un grand empire ; les Toniens, frémissant sous la dure main du *protectorat* anglais, et demandant à s'annexer à la Grèce ; le Schleswig et le Holstein ne voulant pas devenir danois ; la Suisse revendiquant le Chablais et le Faucigny qui ne veulent point lui être annexés ; les Moldo-Valaques, tâchant de devenir la nation soumaine, et ne pouvant pas arriver à sortir du provisoire ; la Serbie imitant, avec des nuances, la Moldo-Valachie ; les populations musulmanes du Caucase, momentanément vaincues, non assimilées ; mille autres questions analogues, plus ou moins considérables, s'agitant dans un lointain plus ou moins rapproché, touchant toutes à l'intérêt européen, et pouvant, du jour au lendemain, devenir le commencement d'un embrasement. *Journal des villes et des campagnes.*

La Nation de Dublin publie le texte de la pétition suivante qui va, dit-on, être soumise à la signature de tous les Irlandais :

A SA MAJESTÉ LA REINE.

Les soussignés, natifs d'Irlande, représentent humblement qu'ils ont été profondément touchés d'entendre proclamer par votre Majesté, dans le discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présen-

te session du Parlement, le droit que possèdent tous les peuples de changer de souverains et de choisir la forme de leur gouvernement, déclaration qui a été renouvelée récemment à Aberdeen par votre ministre des affaires étrangères, par un grand nombre d'hommes politiques occupant des positions élevées dans l'Etat, et enfin par les organes les plus influents et les plus considérables de la presse anglaise.

Que, par l'approbation générale qui a accueilli en Angleterre ces discours et ces écrits, et plus spécialement par la ligne politique qu'a suivie le gouvernement de Votre Majesté dans les derniers événements de l'Italie Centrale, la couronne, les ministres, la presse, la nation tout entière ont proclamé de la manière la plus expresse et la plus manifeste ce principe que tout peuple qui se croit mal gouverné a le droit de changer le système de son gouvernement et de lui en substituer un de son choix en faisant appel au suffrage universel.

Que, comme cela est bien connu de Votre Majesté par des pétitions faites dans des *meetings* et couvertes de millions de signatures, aussi bien que par d'autres événements dont les pétitionnaires croient superflu de rappeler le souvenir, le peuple irlandais désire de la manière la plus vive et la plus énergique qu'à la place du système auquel l'Irlande est actuellement soumise, on rétablisse son parlement national et son indépendance légitime ;

Que les pétitionnaires ne doutent pas que la très-grande majorité du peuple irlandais ne désire ardemment cette restauration de la constitution nationale dont il pense qu'il a été injustement dépossédé, et que cependant les Conseillers de Votre Majesté peuvent l'avoir induite à croire que c'est seulement la minorité qui réclame une législation indépendante, les pétitionnaires demandent l'application du procédé qui a reçu une si éclatante application des ministres de Votre Majesté, à savoir : le vote au scrutin secret et le suffrage universel, moyens par lesquels les vœux réels de la majorité de vos sujets irlandais pourront être infailliblement constatés ;

En conséquence les pétitionnaires prient Votre Majesté de vouloir bien autoriser en Irlande un vote public par voie de suffrage universel et au scrutin secret, afin que la nation irlandaise soit appelée à faire connaître si elle réclame l'indépendance de la législature et un gouvernement national, ou si elle veut le maintien du système actuel de gouvernement par le parlement impérial ;

Les pétitionnaires ont confiance que leur requête ne sera point écartée par Votre Majesté ; mais au contraire prise par elle en très-sérieuse considération, cette démarche étant faite par eux avec respect, pacifiquement et sans aucun autre des procédés violents qui ont accompagné naguère les changements politiques de l'Italie centrale, et que les ministres de V. M. ont si hautement approuvés.

